

REPORTAGE

AU CŒUR DES PENSIONS CANINES

Qui ne s'est jamais retrouvé dans la situation de devoir faire garder son chien ? Que ce soit pour les vacances, un week-end de trois jours ou tout autre raison, la plupart des maîtres ne veulent pas laisser leur compagnon sans le savoir en lieu sûr. De ce fait, diverses structures d'accueil se proposent de garder votre chien : gardien, particulier, dog-sitter et les pensions canines bien sûr...
Pour comprendre un peu mieux le fonctionnement de ces dernières et vous aider à bien choisir, voici nos conseils...

Avant toute chose, sachez que, dans la mesure du possible, il vous faut prévoir la garde de votre chien suffisamment à l'avance car les pensions de bonnes réputations sont très rapidement complètes, et carrément prises d'assaut à l'approche des périodes scolaires... Afin de mettre toutes leurs chances de leur côté, la plupart des pensions sont tenues par des éleveurs.

Pourquoi ? Car ils sont sûrement les mieux placés pour accueillir votre animal : ils ont de la place, une bonne connaissance des chiens et des structures adaptées avant tout.

« Allez visiter directement sur place pour éviter les mauvaises surprises! »

On ne saurait trop vous conseiller de réserver à l'avance et de vous déplacer : allez visiter sur place les installations et la propreté des lieux, à l'improviste, évitez de nombreuses mauvaises surprises... Généralement cela est possible mais pas dans toutes les pensions alors méfiez-vous et évitez de laisser votre animal les yeux fermés en vous en tenant à de vagues renseignements.

Les pensions sérieuses, familiales ou pas, sont généralement connues par le bouche-à-oreille, ou bien elles n'hésitent pas à accepter de vous recevoir si vous le demandez, au contraire... Ne prenez pas forcément rendez-vous mais passez pendant les horaires libres de visite, les éleveurs sont au contact direct des visiteurs : un des meilleurs critères de qualité !

LES CRITÈRES POSITIFS A NOTER

Un bon accueil

La propreté du site

La qualité de l'alimentation

L'état des boxes (séparés ou pas etc...)

Le contexte / environnement extérieur

Le nombre de chiens

Un contrat entre les deux parties

Différentes formules existent : des boxes séparés ou communs, des boxes de nuit ou pas etc...

« Tout est prévu pour bien accueillir votre chien »

D'un autre côté, votre chien intéressera également le responsable de la pension car son caractère et sa sociabilité ainsi que son éventuelle agressivité lui permettront plus ou moins d'être intégrés avec d'autres chiens...

En toute logique, les chiens très agressifs sont difficilement gérables dans ce type de structure à cause de la proximité des autres chiens. Les catégories 1 et 2 sont plus ou moins acceptées suivant le degré d'agressivité du chien. Renseignez-vous directement auprès de

la pension que vous aurez choisie... Ainsi, les responsables mettent ensemble des chiens de races différentes mais de manière logique : votre Yorkshire ne va pas devoir partager sa gamelle avec un Beauceron, ne vous inquiétez pas !

De plus, tout est fait pour bien accueillir et garder votre chien : de grandes structures pour éviter le confinement, des parcs de détente où les chiens peuvent gambader, des jouets, des obstacles voire même des piscines dans certains cas.

Concernant le box, la loi prévoit qu'il ne doit pas être inférieur à 5 m² par chien mais dans les faits, une constatation s'impose : certains n'hésitent pas à entasser les chiens pour multiplier leur revenu...

« Le bien être avant tout ! »

A côté des infrastructures, le bien être de votre chien réside aussi dans d'autres critères : ainsi, le régime alimentaire est important. Si votre chien suit un régime alimentaire particulier, de type vétérinaire par exemple, dites-le et n'hésitez pas à ramener sa propre nourriture le cas échéant, sinon votre chien mangera comme les autres.

Inutile de vous rappeler que sans renseignement préalable, votre chien pourra peut être se trouver dans une mauvaise pension où, à défaut de nourriture saine, il aura de la nourriture avariée ou bas de gamme. Sans parler des conditions d'alimentation : il faut un lieu propre, loin de celui réserver aux besoins naturels pour éviter le mélange nourriture / excréments.

Enfin, si votre chien est sous traitement médicamenteux, prévenez la personne qui va s'en occuper pour qu'il reçoive les soins ou médicaments adéquats. Et apporter le carnet de santé de votre animal... Si votre chien tombe malade, un vétérinaire viendra l'ausculter pour faire un diagnostic et pourra être soigné, les frais restant à votre charge.

De même, vous êtes tenus à présenter votre chien en tenant compte d'exigences précises : tatoué ou pucé, vacciné CHPPI, vacciné contre la rage aussi obligatoirement, vermifugé et traité contre les puces et tiques.

« Des risques à prendre en compte... »

Si vous êtes peu regardants sur la pension choisie, vous exposez votre chien à certains risques : une propreté douteuse peut engendrer des maladies, des bagarres avec d'autres chiens provoquent des blessure voire pire et si les installations ne sont pas fiables votre chien pourra s'enfuir...

Pourquoi faire garder votre chien en pension canine ?

Afin d'être libre pendant ses vacances en toute tranquillité, il vaut mieux s'adresser à des personnes professionnelles. Les pensions permettent à votre chien d'être en sécurité, à proximité d'autres chiens, de ne pas causer de dégradation chez vous ou un tiers et de bénéficier d'infrastructures spécialement mises à sa disposition par des propriétaires sérieux et aimant les chiens...

Une journée type au sein d'une pension canine

7H : nourriture

7H30 : sortie à l'extérieur : jeux, promenades, exercices physiques etc...

Nettoyage et séchage des boxes pendant ce temps

LA JOURNEE : les propriétaires surveillent les chiens, ramassent les excréments etc...

19H30 : les chiens rentrent, mangent et sont soignés, brossés...

20H : nettoyage des parcs extérieurs

Le dernier point à souligner est le contrat entre vous et la pension canine : ce document est fortement conseillé car en cas de problème, si vous n'aviez rien prévu, vous n'auriez aucun recours...

De plus c'est un gage de qualité : y seront écrits les dates de séjour, les frais pour le transport ou l'alimentation ainsi que les tarifs etc...

CONTRAT DE PENSION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La pension XXXX représentée par Mme XXXX

Et M et Mme

Tel :

Portable :

Demeurant

CP

VILLE

Propriétaire du (des) chien (s)

Race ou genre :

Sexe :

chaleur :

stériliser :

N° de (des) tatouage (s) :

N° de la (des) puce (s) :

date de (des) naissance (s) :

vermifuge :

Nom du (des) chien (s) :

Le propriétaire du (des) chien (s) qu'il certifie ne pas être dangereux et indemne de maladie contagieuse **depuis plus de 2 mois**

Adresse du vétérinaire suivant l'animal :

Adresse de voyage ou de votre représentant :

Instructions particulières :

Adresse e-mail :

SOINS OU INTERVENTIONS VETERINAIRE /

Si durant son séjour, l'animal devait avoir besoin de soins ou de l'intervention d'un vétérinaire, les frais ou honoraire resteraient à la charge du propriétaire.

En conséquence :

Tout pouvoir est donné à la pension XXXX pour agir au mieux dans tous les cas de force majeure.

RENOI:

Si les clauses de ce contrat ne sont pas respectées, la pension XXXX pourra,

- ❖ Soit renvoyer l'animal contre remboursement des sommes dues.
- ❖ Soit le considérer comme abandonné et en disposer tout en conservant ses droit pour le recouvrement de ces sommes.

L'ANIMAL NE POURRA ETRE REPRIS QUE PAR LE PROPRIETAIRE DE L'ANIMAL OU UNE PERSONNE ACCREDITEE.

DUREE DE LA PENSION : DU

AU

Nombre de jours :

Prix de la pension par jour :

x =

A XXXX, le

Chauffage par nuit:

2€ x =

soins par jour :

1€ x =

Signature précédée de la mention

Transport :

=

" Lu et Approuvé "

TOTAL T.T.C

Tous nos remerciements à Mr & Mme Prodhomme de la Pension canine du LABRAMOUR pour leurs conseils et précisions (www.dulabramour.com)